

LE LEODEGARIEN



BULLETIN MUNICIPAL DE ST LEGER EN YVELINES



sommaire

Les points sur les travaux	2 à 7
Environnement	8
Ça s'est passé à St-Léger	9 à 13
Sur le chemin de l'école	14
Nos jeunes ont du talent...	15
Le voyage des aînés	16

Du côté des associations

> Culture et Loisirs	17
> Vendelest	18
> Saint-Léger Tonic	18
> Saint-Léger Western	19
> Judo Club	19
> Usy	20
> Saint-Léger-Jumelage	21
> Scène Zen	22

17 à 26

> Les Musicales de St Léger	23
> L'Association Les crinières argwentées	23
> Esafo	24
> L'Association paroissiale	24
> La Société de Chasse	25
A la bibliothèque	22
Vie pratique	26 à 28
Carnet	28

1 - RÉNOVATION DE LA MAIRIE



Les travaux de rénovation de la Mairie ont été réceptionnés à la fin du mois de septembre

LES OBJECTIFS DE CE PROJET ÉTAIENT MULTIPLES

- Améliorer les conditions d'accueil et de travail des services de la Mairie,
- Réaliser des économies d'énergie en améliorant l'isolation du bâtiment et en changeant la chaudière,
- Créer de nouveaux espaces
 - * La salle des archives qui permet un classement efficace de l'ensemble de nos documents après un travail énorme de tri et de référencement exécuté avec l'aide des services départementaux spécialisés.
 - * L'«annexe» qui améliore l'accueil de nos nombreuses associations et qui permet l'organisation de réunions dans un cadre adapté.
 - * Rénover le bâtiment de la Mairie en essayant de retrouver l'aspect initial de sa construction en 1902.

Nous tenons à remercier l'architecte et les bureaux d'étude qui nous ont accompagnés dans cette aventure et les entreprises pour leur professionnalisme.

La maîtrise des délais et surtout des budgets sur une telle opération de rénovation n'était pas évidente en sachant que nous avons jugé utile de compléter certaines des prestations initialement prévues.

Le bilan final : réception des travaux 2 mois plus tôt et dépassement de moins de 8% du marché initial nous donne entière satisfaction.

Il nous faut également remercier la Région Ile de France et le département des Yvelines qui, par leurs subventions, ont rendu accessibles à la Commune ces travaux importants.



2 - VOIRIE

Au mois de septembre, les services du département ont procédé à la réfection de la couche de roulement de la route du Houdan à l'exception d'un tronçon situé au droit de l'opération d'aménagement programmé que nous devons réaliser en 2020, des tranchées devant être ouvertes dans ce secteur.

L'entretien annuel des routes communales a été réalisé afin de maintenir notre important patrimoine voirie en état de service (*Près de 12 km de voirie revêtue et 4 non revêtue*).

Par ailleurs, deux tronçons, route des Petits Coins et de la Mare aux Chiens, ont été entretenus par la mise en œuvre d'un enrobé coulé à froid (*environ 3 fois moins onéreux qu'un enrobé à chaud classique*).

En cette fin d'année 2019, un tronçon du Chemin de Nogent a été réalisé dans le cadre d'un aménagement souhaité et financé par un riverain que nous remercions bien évidemment.

Nous continuons notre réflexion sur le contenu du futur plan triennal de voirie qui devrait pouvoir être financé, grâce à une subvention départementale, en 2021.



4 - TENNIS

La réfection des surfaces de jeu qui était programmée en 2019 a été décalée car les subventions (région et fédération) ne sont toujours pas accordées... espérons une bonne nouvelle pour nos sportifs en 2020 !



3 - CASERNE DES POMPIERS

Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) a achevé les travaux de la placette communale desservant la caserne et de sécurisation des accès. La Commune a participé à hauteur de 20 000 euros au montant des travaux.



5 - BATIMENTS COMMUNAUX

Outre les entretiens annuels habituels réalisés par les équipes municipales ou des prestataires extérieurs, d'autres ont pu être exécutés en 2019 :

- Mise aux normes handicapés d'un sanitaire de l'école,
- Reprise de la clôture de la cour des classes maternelles afin de la sécuriser,
- Reconstruction du mur du presbytère qui s'était effondré suite à des intempéries,
- Motorisation du portail des ateliers communaux.

6 - ASSAINISSEMENT, EAUX PLUVIALES, GEMAPI :

Depuis 4 ans pour le SPANC (assainissement non collectif) et 2 ans pour le GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) la compétence a été transférée à la communauté d'agglomération de Rambouillet Territoire (CART). Au 1er janvier 2020, dans l'état actuel de la loi et malgré l'opposition d'une grande majorité des communes rurales (en particulier sur notre territoire), la compétence concernant la distribution de l'eau potable, les assainissements collectifs y compris la station d'épuration et les réseaux d'eau pluviale sera obligatoirement transférée à la CART.

Les élus de Saint Léger en Yvelines continuent à se battre contre cette mesure qui éloigne une nouvelle fois le services public des administrés et qui ne peut qu'engendrer de nouveaux coûts (embauche supplémentaire, mutualisation des diverses redevances, ...) qui auront obligatoirement un coût pour les utilisateurs.

En anticipant ce transfert de compétence, nous avons effectué certains travaux :

- Prolongement de l'assainissement du Chemin de Poigny sur environ 200 ml permettant de brancher les propriétés des riverains et de permettre à l'aménageur du projet de la Route des Petits Coins de venir se brancher en gravitaire ; Les travaux seront achevés début décembre,
- Dégagement de l'emprise de la canalisation d'eaux usées entre la sente Magonet et la station d'épuration.

A cette occasion, nous avons demandé à l'entreprise de dégager également le lit de la Vesgre afin d'en favoriser l'écoulement bien que ce type d'opération soit de la responsabilité des riverains ; Nous avons constaté que certains riverains intégraient bien cette obligation mais que pour d'autres les actions étaient très perfectibles.

- Mise en place de deux clapets antiretours sur des branchements d'eaux usées impactés lors des dernières inondations.

Concernant le risque inondation, malgré la perte de compétence dans ce domaine, nous avons pu obtenir de la part de l'ONF des actions ciblées permettant d'améliorer les écoulements et de protéger le lit de la Vesgre des branchages qui accentuent les problèmes de débordement (les actions amont ont été réalisées et le dégagement de l'aval, après le Planet, est programmé)

Par ailleurs, un état des lieux a été fait par l'agence de l'eau au mois de juin en présence des représentants de Rambouillet Territoires. Nous avons rencontré début novembre en Mairie le service GEMAPI de la CART qui nous a indiqué que les études préalables à tous travaux devraient débiter à très court terme. Nous restons très vigilants et acteurs afin de permettre au plus vite la réalisation des aménagements nécessaires à la protection de la Mare Gautier et du village.

La commune de Saint Léger en Yvelines est très étendue et le linéaire de voies est particulièrement important, l'entretien de notre patrimoine voirie est donc un sujet qui pèse lourdement sur le budget communal. Sur notre territoire, les voiries publiques se décomposent principalement en trois types :

- Les routes départementales entretenues par le département (ce sont les routes de Montfort, de Gambaiseuil, de Houdan, de Rambouillet, du Perray, la Grande rue et la rue de la Mairie),
- Des voies et chemins appartenant à l'ONF comme la route Monnereau, la Vignerie...
- Des rues, routes ou chemins communaux qui constituent une part de notre patrimoine et que nous devons entretenir ou améliorer.

La communauté d'agglomération de Rambouillet Territoires a pour sa part la compétence sur les voiries communales intercommunales mais nous n'en avons pas sur Saint Léger.

Ces dernières années, des requalifications de rues du centre-ville ont été réalisées (rue de la Harpe et rue Octave Allaire) et des opérations de sécurité ont été effectuées (Route de Houdan, ralentisseurs, signalisation, ...)

Les opérations lourdes rentrent dans le cadre de plans triennaux permettant des financements du département à hauteur de 70% de leur montant... mais plafonnés à 159 Ke.

Certains travaux d'entretien peuvent être proposés dans ce cadre.

L'entretien nécessaire des autres voies est en général porté directement par la Commune ; Ces travaux consistent soit en des opérations ponctuelles (rebouchage de nids de poule, reprofilage des voies non revêtues) soit en des renouvellements de couches de roulement qui permettent d'étancher les voies et de les maintenir en bon état de service pour les usagers.

Pour renouveler les couches de roulement nous avons le choix entre trois techniques :

- Les enduits (ou gravillonnages) : cette solution peu onéreuse présente des inconvénients (rejet de cailloux, bruit de roulement) qui font que nous évitons de l'employer sur nos routes,
- Les enrobés coulés à froid (ECF) qui permettent une régénération de l'état de surface correcte et une excellente étanchéité, gage de la pérennité de nos ouvrages mais sans reprofilage de la voirie existante,
- Les enrobés à chaud qui améliorent considérablement les voiries mais qui coûtent en moyenne trois fois plus cher que les ECF et qui imposent, par leur épaisseur, des remises à niveau d'ouvrage onéreux.

En fonction du grand linéaire de nos voies et afin de traiter un maximum de surface en compatibilité avec nos moyens financiers nous réservons les enrobés à chaud aux axes très utilisés et privilégions les enrobés coulés à froid sur les autres routes.

Des travaux d'ECF ont été réalisés en 2019 sur deux tronçons très affaiblis route des Petits Coins et en haut de la rue de la Mare aux chiens.

Le prochain plan triennal de voirie devrait aboutir pour 2021 et nous intégrerons dans notre projet un linéaire important de travaux de réfection des revêtements.

Le calendrier de déploiement de la fibre optique prévoit que l'ensemble des 100 000 foyers concernés par la « zone fibre d'initiative publique » dont fait partie Saint Léger seront reliés au très haut débit au premier semestre 2020. Le calendrier édité par TDF le 30 septembre 2019 réaffirme ces échéances et donne les dernières indications sur l'état du déploiement de la fibre pour le canton de Rambouillet. Pour rappel, l'État a défini dans le cadre du plan très haut débit deux types de territoires :

- les zones denses réservées aux opérateurs privés, ce qui correspond pour les Yvelines à 104 communes ;
- les zones peu denses ou rurales, pour lesquelles les collectivités locales sont invitées à intervenir, soit 158 communes dans les Yvelines, dont Saint-Léger.

Ces zones sont respectivement appelées zones AMII (ou zones opérateurs) et zones d'initiative publique.

Un précédent article vous informait il y a quelques années (l'éodégarien n° 24, page 9) , sur les dispositions alors prévues par le département pour le déploiement de la fibre dans les Yvelines, ainsi que sur la situation de l'accès à internet pour notre village. Disposant en effet déjà du haut débit sur cuivre, Saint-Léger n'était naturellement pas prioritaire.

Yvelines Numérique est le Syndicat Mixte Ouvert (SMO) qui s'est vu confier depuis l'organisation du déploiement de la fibre optique dans la zone d'initiative publique Yvelinoise comprenant notre commune.

Dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Engagement d'Investissement (AMEI) lancé début 2017 par Yvelines Numérique, TDF a remporté le marché au travers de sa filiale Yvelines Fibre avec sa proposition de plan sur fonds propres visant à déployer un réseau en fibre optique (FTTH ou « Fibre To The Home » qui signifie fibre jusqu'au domicile) sur l'intégralité de la zone rurale des Yvelines.

Le département nous indique mettre dorénavant à disposition des fiches d'information visant à rendre compte chaque trimestre de l'état du déploiement de ces infrastructures sur notre canton. Soyez assuré que nous vous ferons part régulièrement des indications à notre disposition par mail et sur le site web de la commune.

Notez toutefois que la disponibilité de l'infrastructure fibre sur le village ne nous dit rien, à ce stade, sur les conditions effectives d'accès au très haut débit, en particulier sur les offres commerciales qui pourront être proposées par les différents opérateurs.

Olivier Guillard, Maire Adjoint en charge de l'informatique



PLAN D'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE



TRÈS HAUT DÉBIT
POUR TOUS



PRIORITÉ
AUX COMMUNES
EN DÉFICIT DE DÉBIT



ZÉRO
ARGENT DÉPENSÉ



7 COMMUNES
MONTÉES EN DÉBIT
SUR LE CANTON
DE RAMBOUILLET
DEPUIS AVRIL 2019 ;
FTTH À PARTIR DE 2021



DE 7 À 8 M€
INVESTIS PAR LE CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
DES YVELINES



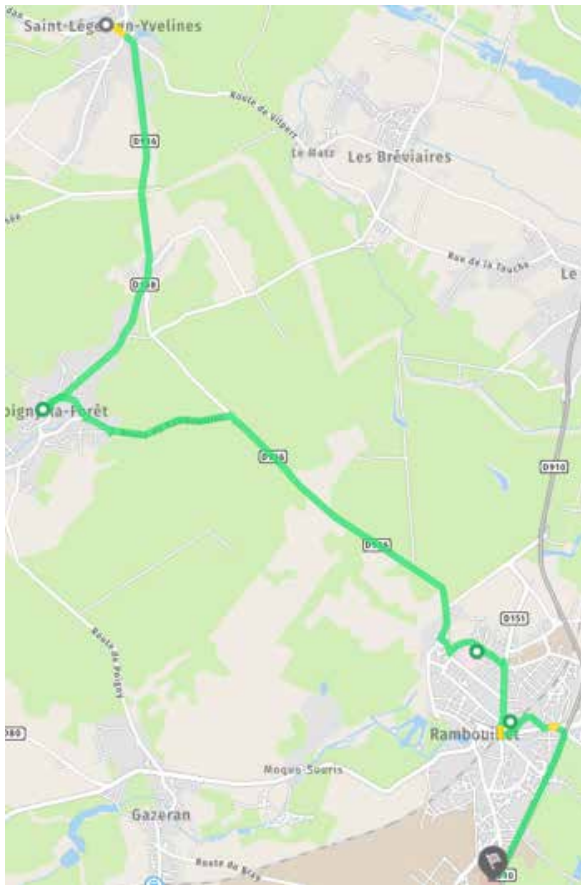
MIX TECHNOLOGIQUE
(MED, FIBRE OPTIQUE)

DÉPLOIEMENT DU RÉSEAU FIBRE OPTIQUE COMMUNE PAR COMMUNE AU 30/09/2019

COMMUNES	OUVERTURE AU 30/09/2019	% DE DÉPLOIEMENT AU 30/09/2019	PRÉVISIONS D'OUVERTURE
ABLIS			T1 2020
ALLAINVILLE			S1 2020
AUFFARGIS	OUI	44%	
BOINVILLE-LE-GAILLARD*			MED
BONNELLES*			MED
BULLION			
CERNAY-LA-VILLE			T4 2019
GAMBAISEUIL			S2 2020
LA CELLE-LES-BORDES*			MED
LE PERRAY-EN-YVELINES			T4 2019
LES BRÉVIAIRES*			MED
LES ESSARTS-LE-ROI			T4 2019
LONGVILLIERS			S1 2020
ORSONVILLE*			MED
PARAY-DOUAVILLE			S1 2020
PONTHÉVRARD*			MED
PRUNAY-EN-YVELINES*			MED
SAINT-LÉGER-EN-YVELINES			S1 2020
SAINT-MARTIN-DE-BRÉTHENCOURT			T4 2019
SAINTE-MESME			S1 2020

SOURCE : TDF-Yvelines Fibre au 30/09/2019
*Communes bénéficiant de la Montée en Débit (MED)
S : Semestre / T : Trimestre

MOBILITE : LE TRANSPORT A LA DEMANDE (TAD)



Faisant suite à une récente enquête réalisée auprès des léodégariens concernant leurs modes de transport, un nouveau service sera mis à la disposition des habitants afin de faciliter la mobilité sur le territoire dès le 6 janvier 2020. Ce service est développé en partenariat avec la région (Ile de France Mobilité), la communauté d'agglomération (Rambouillet Territoires) et le transporteur (Transdev).

Le transport à la demande : de quoi s'agit-il ?

Le Transport à la demande (TAD) est un transport en commun qui permet de voyager d'un arrêt prédéfini à un autre, en réservant un trajet pour une heure de départ et d'arrivée. Cette navette, ouverte à tous, doit être réservée par téléphone, appli mobile ou site internet. Le transport en commun s'organise ainsi en fonction des réservations des usagers et non plus en fonction d'une ligne de bus classique.

Le transport à la demande : comment ça marche ?

Sur réservation, le TAD vous amène à partir du centre du village à la gare de Rambouillet, l'hôpital ou le centre commercial du Bel Air (Carrefour) sur les arrêts existants. Il est calé sur les horaires de départ et d'arrivée du TER en gare de Rambouillet. Il fonctionne uniquement en Heures Creuses du mardi au vendredi de 9h30 à 15h30. Le samedi de 9h à 19h sauf jours fériés. Le service est assuré par deux véhicules de petite capacité (moins de 9 passagers) également accessibles aux personnes à mobilité réduite. L'arrêt desservi à Saint Léger en Yvelines : **Place du Gros Billot**

Le transport à la demande : combien ça coûte ?

La tarification francilienne et les abonnements s'appliquent sur ce service. Il est possible d'acheter un ticket à bord (2€).

Le transport à la demande : A quelle fréquence ?

Le TAD est calé sur les horaires d'arrivée et de départ en gare de Rambouillet (TER).
A titre indicatif :

	Zone EST MMEV				Samedi
	Véhicule 1		Véhicule 2		
Prise en charge début de journée	9h15		9h15		
Arrivée à	09:45	3	09:45	3	09:45
Départ à	09:46		09:46		09:46
Arrivée à	10:46	3	10:46	3	10:46
Départ à	10:47		10:47		10:47
Arrivée à	11:32	2	11:32	2	11:32
Départ à	11:33		11:33		11:33
Arrivée à	12:18	2	12:18	2	12:18
TEMPS DE PAUSE	TEMPS DE PAUSE		TEMPS DE PAUSE		TEMPS DE PAUSE
Arrivée à	13:48		13:48		13:48
Départ à	13:49		13:49		13:49
Arrivée à	14:34	3	14:34	3	14:34
Départ à	14:35		14:35		14:35
Arrivée à	15:35	3	15:35	3	15:35
Départ à					15:40
Arrivée à					16:40
Départ à					16:45
Arrivée à					17:45
Départ à					17:50
Arrivée à					18:50

Bon voyage !

Olivier FAIVRE-DUBOZ, Conseiller municipal en charge des transports.



Le transport à la demande : comment réserver ?

La réservation se fera à partir :

- De l'application mobile disponible 24h/24 ; 7j/7 « TAD Île-de-France Mobilités »
- Du site internet de réservation disponible 24h/24 ; 7j/7 <https://tad.idfmobilites.fr>
- Par téléphone de 9h à 18h du lundi au vendredi (hors jours fériés) 09 70 80 96 63



30 minutes avant votre départ, vous recevrez une alerte sur votre téléphone pour vous rappeler votre prise en charge (point d'arrêt, heure, véhicule...)
Puis visualisez votre véhicule en temps réel.



Présentez-vous à votre arrêt, 5 minutes avant

Le véhicule arrive et le conducteur valide votre présence. Validez votre titre de transport habituel et installez-vous confortablement dans votre véhicule.



CONTEXTE

Notre contrat actuel, signé le 31 janvier 1997 pour une durée de 25 ans, arrive à expiration début 2022. En parallèle, Enedis, EDF et les fédérations représentantes des collectivités (FNCCR et France Urbaine) ont conclu un nouveau modèle de contrat fin 2017.

Les principales nouveautés et modifications pour notre commune par rapport au contrat actuel sont les suivantes :

- Distinction entre les activités liées à la distribution d'électricité (Enedis) et la fourniture aux tarifs réglementés de vente (EDF)
- Modernisation des dispositions contractuelles (prise en compte des évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis les années 1990)
- Création d'un chapitre sur la transition énergétique : propositions d'accompagnement des projets des collectivités sur ces thématiques
- Mise en place d'une programmation des investissements : schéma directeur des investissements sur la durée du contrat (grands principes) et déclinaison par périodes de 5 ans (engagement financier)
- Refonte du calcul des redevances de concession

1) Modification du calcul des redevances de concession

La redevance perçue par notre commune augmente : 1 180 € / an, soit un gain de 1 000 € / an.

La contribution de 40 % sur les opérations d'enfouissement de réseaux est réaffirmée.

2) Mise en place d'une programmation des investissements

Enedis nous propose un programme d'investissements de 60 000 € sur la période 2020-2024, comprenant :

- La rénovation d'un poste de distribution publique
- Un renforcement sur le réseau basse tension
- Un renouvellement de 70m de câble basse tension souterrain.

Le contrat actuel s'achève dans deux ans et son renouvellement entraînera la bascule sur ce nouveau modèle. Il était judicieux pour notre commune de signer dès maintenant ce nouveau contrat pour bénéficier ainsi d'un cadre réglementaire plus moderne et d'une redevance en hausse.

Enfin, la planification des investissements proposée et le maintien de la contribution de 40% sur les enfouissements garantit une visibilité sur les travaux à venir et permet de poursuivre les programmes d'amélioration esthétique de la commune.

Deuxième main, deuxième vie, nos objets inutilisés ont de l'avenir

Ne jetez plus ! Avec l'association "Ressources&Vous", halte au gaspillage. Grâce à ses trois boutiques, depuis deux ans plusieurs tonnes d'objets ne sont pas devenues des déchets !

Le réemploi, le recyclage avec à la clé la création d'emplois, voilà ce qui fait courir la cinquantaine de bénévoles de l'association et sa douzaine de salariés.



Au Perray-en-Yvelines, à Épernon et bientôt à nouveau à Saint-Arnoult-en-Yvelines (ré-ouverture prévue en début d'année 2020), les boutiques "Ressources&vous" proposent une multitude de produits à tout petits prix. Décorer son habitat, le meubler, découvrir un superbe vaisselier et le remplir de jolies collections d'art de la table, s'habiller, s'offrir un bon livre, un cd, un dvd ou alors, c'est de saison, trouver une belle idée de cadeau pour Noël, pour une somme qui paraît souvent symbolique, tout cela n'est pas un rêve. Le principe de

ce que l'on appelle les ressourceries ou recycleries (on en compte environ 600 en France dont Emmaüs, les Vestiboutiques de la Croix-Rouge, etc.) est très simple : récupérer plutôt que jeter ce qui n'est pas hors d'usage, vérifier et remettre en état si besoin les objets avant de les présenter à la vente. Les sommes perçues contribuent à créer des emplois au sein de la structure.

« Ressources&Vous est une association née en août 2016 d'un collectif de la région de Rambouillet œuvrant autour du partage, du lien social et d'un avenir plus sain », nous explique Tanguy Neveu, responsable administratif. La première boutique ouvre en mai 2017 à Saint-Arnoult-en-Yvelines. Succès immédiat, les dons affluent, le public y déniche des trésors et un premier emploi est créé ! Coup de malchance, en janvier 2018, le local prend feu. Une nouvelle adresse est trouvée au Perray-en-Yvelines en mai 2018. L'activité se développe très vite. La boutique d'Épernon ouvre en juin 2019. En deux ans d'activité, dix emplois supplémentaires ont été créés et un autre est à l'étude !

Et ceci grâce à nos objets réutilisés. Formidable, non !

Les boutiques sont ouvertes le mercredi et le samedi de 10h à 18h :

- 7 rue de l'église 78 610 Le Perray-en-Yvelines,
- 46 rue de la Madeleine 28 230 Épernon,
- et prochainement : 10 rue Laguesse-Charon 78730 St-Arnoult-en-Yvelines

Les dons et apports sont à déposer le mercredi et le samedi de 10h à 17h :

- à l'espace de la Mare au loup, 14 rue de Houdan au Perray-en-Yvelines,
- à la boutique à Épernon et à St-Arnoult.

Si vous avez plus de 5 cartons ou sacs, appelez au 09 54 47 20 80 avant de vous déplacer.

Une collecte à domicile est proposée sous conditions pour ceux qui ne peuvent apporter leurs meubles et objets.

Voir le site internet (adresse ci-après), onglet "collecte à domicile" et remplir le formulaire demandé.

Si vous rencontrez des difficultés, envoyez un mail à collecte@ressourcesetvous.org

.....
Contact : 09 51 23 59 31 / accueil@ressourcesetvous.org
Plus d'infos sur ressourcesetvous.org

Le SICTOM partenaire

Le recyclage, c'est l'ADN du SICTOM. Plutôt que tout jeter aux encombrants, nos opérateurs orienteront les personnes qui veulent se débarrasser d'objets réutilisables vers "Ressources&Vous" afin de leur offrir une seconde vie. De plus, le SICTOM apporte une contribution financière à l'association en rétribuant les tonnages récupérés : les sommes qui auraient été affectées à la destruction de ces objets se voient ainsi attribuées à "Ressources&Vous". Question d'équité et d'éthique !

.....
Contact : Pierre-Yves Koppe, Maire adjoint, Vice Président du SICTOM

Ça s'est passé à St-Léger

EXPO LEGOS
LES 6-7 AVRIL



LA FANFARE OUVRE
LA RETRAITE
AUX FLAMBEAUX





CONCOURS DE PETANQUE



Hommes, femmes, enfants, équipes en famille ou amis, experts ou novices près de 40 personnes se sont retrouvées pour notre concours



Les finalistes du tableau de la consolante de notre concours du 15 Juin qui a vu gagner la doublette composée de Henrique Alves et Sébastien Boizard qui ont battu la famille Sarlange père et fils.



Cette année la finale de notre tournoi de la Saint Jean a opposé l'équipe de la famille Spitz victorieuse à l'équipe de Franck Jasinski et Nicolas ex-tenant du titre. La finale de la consolante a opposé l'équipe ACN écuries qui l'a emportée sur l'équipe des Géants.



Jules, vainqueur du concours des juniors



RENTREE DU 2 SEPTEMBRE



Mme La Députée et M. l'Inspecteur avaient répondu à l'invitation

...suite | Ça s'est passé à St-Léger



Sixième édition de la fête de la pomme et de la châtaigne en octobre.



11 NOVEMBRE 2019

Le Chêne Pendragon



DEPART EN RETRAITE
ISABELLE MICIELI

Après 37 années de travail dont 7 en tant que secrétaire administrative à la Mairie, Isabelle Micieli prend une retraite anticipée bien méritée. Elle s'investit maintenant dans l'atelier théâtre de Culture et Loisirs qu'elle dirige après s'y être illustrée comme comédienne.



REMISE DE LA MEDAILLE DU TRAVAIL



M. Milan Warnakulasuriya a reçu la médaille d'argent du travail pour ses 20 années de service en tant qu'intendant à l'EURL UBK de M. Philippe Starck.

Toutes nos félicitations !



Spectacle Musical



Le groupe Ubürik a présenté, le dimanche 8 décembre, sa toute nouvelle création intitulée « Bons baisers de Bergame » :

Un spectacle musical mettant en scène un drôle mais talentueux pianiste qui se proposait de traduire en mots une œuvre de Claude Debussy. Toutefois la conférence finit par être déviée de sa trajectoire pour aborder des questions sentimentales et sociétales très actuelles tout en faisant voyager les spectateurs de la fin du 19e siècle à nos jours.

Ce spectacle était organisé par le collectif « Les Gens du Lieu » soutenu financièrement par le P.N.R, le Département et la Région.

« Le Lieu », espace de création artistique, accueille toute l'année des artistes venus travailler sur leurs projets. Basé momentanément à Gambais, « le Lieu » va bientôt émigrer au Perray en Yvelines où il disposera de locaux plus spacieux.

Le Père Noël offre des friandises aux enfants sages



Sur le chemin de l'école...



Classe de mer à Cancale



Revenons quelques mois en arrière...

Eh oui, notre projet démarra en septembre 2018, moment où nous avons réservé une semaine d'accueil au Centre Virginie Hériot à Cancale pour les 23 au 27 septembre 2019. A partir de ce moment, le projet est lancé et les préparatifs en tous genres vont se succéder. La partie administrative tout d'abord, puis la partie technique et c'est ainsi qu'une partie des élèves de Saint Léger en Yvelines a vécu l'expérience d'un bain en piscine accoutré d'un pyjama. Non, il ne s'agissait pas d'un bizutage, mais du passage d'un test de non panique en milieu aquatique. Le sézame qui leur ouvre la porte d'embarcation sur les optimists. Munis de tous ces laissez-passer divers et variés, une partie des CE2, les CM1 et les CM2 de l'école Jean Moulin ont pris la route par un petit matin de septembre pour la Bretagne accompagnés de leurs fidèles enseignants et de leurs accompagnatrices triées sur le volet. Merci à Evelyne, Dorothee, Danièle et Marie pour leur dévouement et leur énergie sans faille !

Bref, nous voici arrivés à bon port. Première épreuve et non des moindres : Monter les valises parfois plus grosses et plus lourdes que les enfants jusqu'au 2ème ou 3ème étage du château ! Deuxième épreuve, survivre à la séance d'essayage de la

tenue de marin : le fameux ciré jaune accompagné de son indispensable pantalon jaune et de la non moins précieuse paire de bottes. Quelques litres de transpiration plus tard, nous sommes tous équipés... attention toutefois à ne pas mélanger son équipement avec celui du copain !!! Pas facile du tout, nous vous le confirmons !

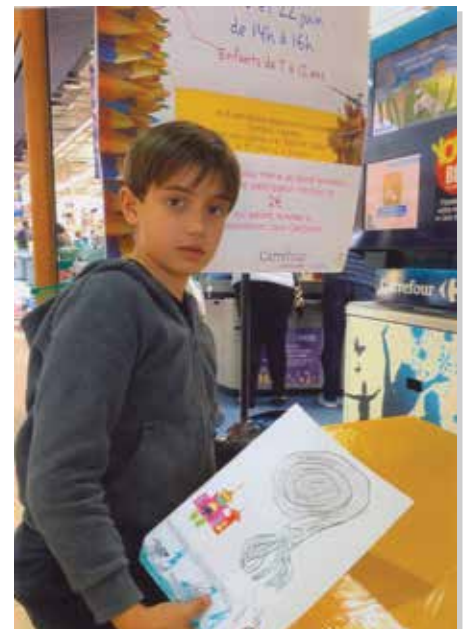
Après tous ces préparatifs, nous avons enfin pu goûter aux joies de la navigation sur nos optimists et personne n'a mis son test de non panique en milieu aquatique à l'épreuve malgré des tentatives répétées pour certains !

Mais, nous avons veillé avec beaucoup d'énergie et de patience sur la sécurité de vos chères têtes blondes afin de leur éviter un bain à 15°C.

Quelques exploration de l'estran, promenade cotière, navigation en mer pour observer les oiseaux ou relever les casiers plus tard, nous avons repris le chemin du retour en passant par le Mont Saint Michel pour une visite guidée de l'abbaye. Ce fut une belle semaine de partage et d'expériences nouvelles !

Les enseignants de l'école J. Moulin

**ETHAN QUNTAS - 10 ANS
GAGNANT 1ER PRIX
DU CONCOURS DE DESSIN ORGANISÉ PAR
CARREFOUR RAMBOUILLET**





AU CENTRE AÉRÉ
DE JUILLET



Nos jeunes ont du talent



La compétition ainsi que le haut niveau font rêver. C'est ce rêve que réalise Charly Haenel depuis 3 ans.

Bien avant de pouvoir tenir une arme, Charly suivait son père, passionné, sur les plateaux de ball-trap. Puis, dès qu'il a pu tenir un fusil, il s'est vite révélé particulièrement doué et, encouragé par son père, s'est illustré dans les concours locaux et régionaux.

Depuis l'âge de 12 ans, il a rejoint l'équipe de France FF Tir et a confirmé sa place brillamment.

- Champion de France école de tir en 2015
- Champion de ligue et départemental en 2017
- Champion de ligue et départemental en équipe de France cadet en 2018
- Champion individuel et mixte OFAJ (France Allemagne) en 2018
- Champion de ligue et départemental en 2019
- Champion de France des clubs en individuel
- Champion de France cadet fosse olympique

SÉLECTION EN ÉQUIPE DE FRANCE FFBT

- 3^{ème} au championnat de France
- Vice-champion d'Europe par équipe
- 3^{ème} au championnat du monde par équipe

Pour la saison 2020, en équipe de France junior, son planning de stages et compétitions comporte des rendez-vous majeurs pour ce jeune athlète avec, entre autres : un championnat à Chypre, un autre en République Tchèque, en Italie et en juillet en Allemagne où il devra affronter les meilleurs mondiaux.

Son objectif : les Jeux olympiques de 2024.

Nous adressons toutes nos félicitations à ce jeune athlète et suivrons de très près ses résultats futurs.

Les aînés à Vincennes

Visite de la Garde Républicaine

Après vérification de nos pièces d'identité et un petit moment d'émotion. M. le Maire n'ayant pas la sienne, la visite nous conduisit au sein du quartier Carnot de la Garde Républicaine situé près du château de Vincennes. Les bâtiments construits en 1892 qui accueillirent successivement l'Artillerie, les Chasseurs, le Génie et le Train des équipages militaires, abritent maintenant deux escadrons du dernier régiment de cavalerie de l'armée française.

Sous la direction de nos guides, nos pas nous portèrent vers les écuries et leurs chevaux puis dans la forge à charbon où un maréchal ferrant qui perpétue ici la tradition d'un savoir-faire artisanal répondit avec force détails à toutes les questions. La visite prit fin dans un manège où, là encore, les guides nous apportèrent des réponses très pertinentes sur la vie de ces lieux et de leurs occupants.



En route pour l'hippodrome

Visite des écuries, découverte du harnachement des chevaux, et des règles très strictes encadrant les courses puis vint le moment très attendu : l'installation au restaurant panoramique de l'hippodrome. Confortablement installés au-dessus du champ de courses, tout en dégustant un menu gastronomique, nous avons vibré au rythme des huit courses de chevaux trotteurs qui se sont déroulées sous nos yeux. Vous pouvez imaginer la montée d'adrénaline chez les apprentis joueurs qui, ayant succombé à l'attrait des paris, découvraient ainsi l'enthousiasme du jeu.





Atelier théâtre

Toujours autant d'enthousiasme chez les adhérents de l'activité Théâtre.

Impatience au moment du choix des textes

Effort de mémorisation

Balbutiements des premières répétitions

On corrige, on reprend, on avance à tâtons

Mais on progresse

Et pour le mois de juin, ça y est : on est fin prêt !!!

Jeudis du patrimoine.

Touthankhamon. Le trésor du pharaon.

1 million 300 mille visiteurs ont pu admirer le fabuleux trésor. Parmi eux, quelques léodégariens inscrits à l'activité des "Jeudis du patrimoine".

Alors, à pied, à cheval ou en métro : direction la Villette !



La fête de la pomme.

Un gros travail de préparation .

Une organisation sans faille.

Des bénévoles rodés et efficaces

Des attractions spectaculaires

Plus de 350 repas servis dans la bonne humeur

Du beau temps

Résultat : Gros succès pour la fête de la pomme version 2019 !



1. On lave



2. On gruge



3. On presse



4. On nettoie
...mais
toujours en
mini short!



Petit mot de la présidente

Après quelques années de bons (enfin j'espère) et loyaux services, je quitterai mon poste de présidente en 2020. Cela a été un véritable plaisir de faire ce bout de chemin avec vous tous. Le dynamisme de Culture et Loisirs est en très grande partie dû à l'esprit d'entreprise de chacun d'entre vous.

Le bureau actuel sera donc dissout lors de la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu au plus tard en novembre 2020.

La relève doit être assurée. Prendre le poste de président ou rentrer dans le bureau est une formidable expérience humaine (les anciennes présidentes de Culture et Loisirs ne me contrediront pas). N'hésitez pas à me contacter si vous êtes intéressé.

Sandrine Le Borgne – leborgne.san@gmail.com



VENTDELEST



Le samedi 13 octobre 2018 l'association d'art martiaux Vent de l'Est a organisé un stage inter-clubs réunissant les pratiquants de trois écoles de Wing Tsun de la région parisienne. Le Maître Serge Parisi a proposé un programme riche et varié sur les concepts de base et leur application dans des situations de self-défense. Les débutants ont pu découvrir et mettre en pratique l'efficacité des techniques de combat réalistes, et les élèves plus expérimentés ont approfondi les divers thèmes de travail. La passion, l'amitié et la bonne humeur ont été au rendez-vous lors de cet après-midi sportif. Le succès auprès des participants a été complet et le stage sera renouvelé en octobre 2019.

Les membres du club de Saint-Léger en Yvelines ont participé à un autre événement le 19 avril 2019 : un stage interne dirigé par l'instructeur Mugurel Stanciu, portant cette fois sur l'amélioration des frappes et leur intégration dans l'étude du système Wing Tsun. Transpiration, effort, persévérance et sourires : malgré la fatigue tous les participants ont beaucoup apprécié un travail différent des cours habituels et sont prêts pour d'autres stages de ce type pour la saison de 2019 / 2020 !

Et justement, pour cette nouvelle saison deux cours par semaine sont désormais proposés ; le jeune club a de nouveaux membres chaque année et la passion pour cette pratique ne cesse de croître !

Pour plus de renseignements : 06 86 83 21 51- www.wingtsun-saint-leger.fr



Notre saison 2019-2020 a bien débuté, SAINT LEGER TONIC a étendu ses activités hebdomadaires sportives ou d'entretien physique avec l'ouverture d'un cours de Zumba pour les enfants, et d'un second cours de Yoga pour les adultes.

Vous trouverez la liste complète de nos activités, nos coordonnées et les documents d'inscription sur notre site : <https://saintlegertonic.jimdo.com/>, ou sur le site de la Mairie de Saint Léger, rubrique associations. N'hésitez pas à nous contacter si vous voulez vous inscrire, même en cours d'année, c'est généralement possible.

Notre traditionnel gala de fin d'année, dont le thème était les animaux a permis aux enfants de montrer à leurs

familles les apprentissages et les progrès effectués au cours de l'année avec l'accompagnement de leurs professeurs. N'hésitez pas à aller voir les autres photos sur notre site.

Notre équipe d'encadrants est toujours à votre disposition pour former vos enfants :

- Marie Anne Béchac pour la Zumba Kids,
- Catherine Chabanon pour le Yoga,
- Nathalie Feutry pour l'Eveil Corporel et le Multi Sports,
- Sandrine Gros pour le Street Jazz,
- Emilie Magron pour la Danse Classique,

ou vous permettre de rester en forme :

- Marie Anne Béchac pour la Zumba

- Catherine Chabanon pour le Yoga
- Alex Guillot pour le Body Bien Etre - Santé et le Low Impact Aérobic,
- Sylvie Jolly pour la Randonnée, aidée par des bénévoles
- Emilie Magron pour les Barres au Sol,

Adultes ou enfants, il n'est pas trop tard pour nous rejoindre, n'hésitez pas à nous contacter.

Vous ou votre enfant pouvez effectuer un cours gratuit pour tester l'activité de votre choix.

Le Bureau



À PARTIR DE 19H TOUS LES MERCREDIS

Vous souhaitez découvrir une danse différente des danses comme le tango, le rock, la valse, partager votre plaisir dans une ambiance joyeuse et décontractée.

Alors l'association Saint Léger Western est idéale pour vous. Que vous soyez seul(e) ou en couple, vous apprendrez la danse country sur des airs vous rappelant l'ouest américain, mais aussi des danses irlandaises et la line dance sur des musiques non country.

Contrairement aux danses généralistes,



à chaque musique correspond une chorégraphie. C'est donc près de 40 danses qui sont apprises par saison. L'association organise et participe à des bals où les associations avoisinantes se retrouvent pour s'amuser et danser ensemble. Tout le monde danse la même chorégraphie, s'entraînant afin que chacun y arrive et s'amuse. Pas de complexes à avoir, ni d'hésitation à se lancer sur le Dance floor. Personne ne juge personne. Nous sommes là pour passer un bon moment

ensemble dans une ambiance conviviale.

Nous vous accueillerons avec plaisir, même en cours d'année, pour vous faire découvrir notre activité. N'hésitez plus et venez essayer ! Nous vous offrons trois cours gratuits pour vous permettre de vous faire une opinion. Tous les mercredis à partir de 19h, pour les débutants jusqu'à 20h30.

La présidente, Stéphanie Monfermé



JUDO CLUB

Le Judo Club de Saint Léger, associé au club du Perray en Yvelines (licence commune), continue, saison après saison, à se maintenir dans le peloton de tête du département. Les

générations se succèdent sur le tatami avec pour certains l'ambition d'atteindre les plus hautes marches des podiums. Mais pas seulement...pour beaucoup, c'est avant tout d'accéder à la découverte et/ou à la mise en pratique de certaines valeurs essentielles :

- La politesse (respecter autrui)
- Le courage (faire ce qui est juste)
- La sincérité (s'exprimer sans déguiser sa pensée)
- L'honneur (être fidèle à la parole donnée)
- La modestie (parler de soi même sans orgueil)
- Le respect (sans respect, pas de confiance)
- Le contrôle de soi (savoir taire sa colère)
- L'amitié (le plus pur des sentiments humains)

Sans oublier l'apprentissage jusqu'à la maîtrise des techniques de combat debout et au sol, ainsi que des chutes, avec une préparation physique adaptée à chaque tranche d'âge (à partir de 5 ans).

Et si vous n'êtes pas encore convaincu que le judo est plus qu'un simple sport, je vous joins un petit extrait d'un communiqué de l'Unesco :

« L'enfant, par une pratique assidue du judo, développe sa force, sa rapidité, sa souplesse, sa coordination, ses réflexes, sa concentration, son équilibre, sa personnalité, sa confiance en soi et la connaissance de son propre corps. Le judo n'encourage pas à l'agressivité, à travers sa relation avec ses camarades, l'enfant apprend à coopérer, à respecter et à développer la maîtrise de soi. »

Enfin, je tiens à remercier Flo (Florence Desproges) secrétaire au bureau du club depuis plus de 10 ans qui nous a



L'amitié : quelques juniors et seniors du club (de Saint Léger, Timothé Chassaing, Tom Crestee, Lana Fontenette, Marie Martinez et Lina Rousseau).

quittés pour la côte atlantique... Elle est remplacée par Anabelle Crestee, que je remercie également d'avoir accepté cette mission. J'en profite pour rappeler la grande difficulté pour les associations (sportives et culturelles) de trouver des bénévoles pourtant indispensables à leur bon fonctionnement. En espérant que certains d'entre vous souhaitent s'investir... n'hésitez pas à nous contacter !

Coralie Séné, Anabelle Crestee et Olivier Vignaud



Martial avec Laura médaille de bronze aux Championnats de France 2^{ème} division et David, médaille d'or aux Championnats de France 3^{ème} division. Bravo !



Événement annuel de la « Galette des rois de l'USY » le 26 janvier 2019 dans la maison du village.

De gauche à droite : Fabien HARTMANN (entraîneur : compétition), Marc BONIN (président), Charles SAINT-MLEUX (vice-président), Cédric SARLANGE (trésorier), Pierre DIOT SPITZ (président section pétanque), Claire BONIN (secrétaire).

La section Tennis de l'USY (Union Sportive des Yvelines) est organisée en fonction de ces trois axes :

UN CLUB FORMATEUR

La section Tennis de l'USY se veut un club formateur à tous niveaux, de l'initiation des plus jeunes avec le Baby Tennis dès 3 ans, aux adultes. Des cours de perfectionnement pour tous et une préparation à la compétition sont disponibles. Les cours sont dispensés depuis 3 ans par Fabien Hartmann les mardis après-midi, mercredis et samedis, les horaires s'adaptant au mieux entre les possibilités du club et les souhaits de chacun. La saison 2020, avec l'obtention de nouveaux horaires pour l'USY au COIE (salle omnisport du Perray en Yvelines) a permis d'ouvrir de nouveaux créneaux les lundis et vendredis soir pour nos adhérents compétiteurs. L'USY a également accueilli un second professeur Xavier ANDRIEUX. Xavier, enseignant d'état, prend en charge les cours de compétitions. Nouvellement diplômé en Santé, Xavier accompagne la reprise du sport pour des personnes affaiblies par les maladies ou souhaitant reprendre le sport après une longue période d'inactivité. L'USY sera très prochainement membre des clubs pouvant encadrer le sport dans un cadre « Santé ».

UN CLUB LOISIR

La section se veut amicale et conviviale. Le tennis loisir y a donc toute sa place. Chacun, quel que soit son âge ou son niveau, peut pratiquer son sport favori, entre "copains". Des animations (Tournois de Doubles, Tournois Open, Jeunes et Vétérans, soirées diverses, rendez-vous du tennis en période de

congés scolaires) sont organisées tout au long de l'année.

UN CLUB COMPÉTITION

La compétition est le moteur de ceux qui veulent se transcender. Le club met tout en œuvre pour faciliter cette pratique de la compétition, condition nécessaire pour conserver dans ses effectifs les meilleurs éléments. Chaque année, une équipe masculine et féminine participe aux différents championnats départementaux, régionaux ou nationaux. Pour préparer ces compétitions, les joueurs et joueuses suivent des entraînements collectifs. Les résultats, pour certaines, atteignent l'excellence.



Pour preuve, l'équipe féminine +45 a remporté 5 rencontres sur 6. Ses vic-

toires permettent à notre équipe de monter en division Excellence. L'USY est très fier de cette équipe qui fêtera ses 20 ans en 2020. Elles sont un exemple pour notre équipe homme.

NOS INSTALLATIONS

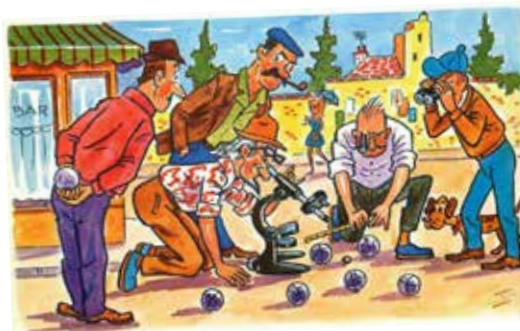
Notre infrastructure installée dans un cadre exceptionnel nous permet la pratique du tennis en immersion avec la nature. Nous disposons de 3 terrains et d'un club House. Les travaux de restauration de 2 terrains qui seront transformés en terre battue restent en attente des subventions de la région. Notre 3ème terrain restera en béton poreux. Le club a également accès à une salle couverte au Perray en Yvelines. (2 terrains)

Le club House est un endroit de convivialité et de rafraîchissement lors des entraînements ou des compétitions. Nous remercions tout particulièrement la municipalité pour son aide et son soutien dans la rénovation de nos terrains.

Le Bureau

L'USY, c'est aussi la pétanque !

ASSOCIATION USY PETANQUE





Association St-Léger-Jumelage

L'année 2019 a permis au comité de Jumelage de recevoir les Anglais de Turners Hill en mai et de se déplacer à Marliana en Italie en début septembre.

En mai, tout d'abord, 32 membres du jumelage de Turners Hill sont venus pour le weekend du 30 mai au 2 juin. Cet échange a permis aux Français et Anglais d'oublier le Brexit et ses nombreux rebondissements! Pour certains c'étaient de chaleureuses retrouvailles et pour d'autres la possibilité de découvrir de nouveaux membres et créer des liens. Côté visite, cette année nous avons prévu, à la demande du comité de Turners Hill, le château de Fontainebleau ainsi que la ville de Moret sur Loing. Nous avons également visité le château de Beauregard et son splendide jardin botanique. Ces visites étaient ponctuées de temps libre « en famille » permettant des moments d'échanges et de convivialité.

C'est une délégation de 24 membres du jumelage de Saint Léger qui s'est rendue à Marliana du 13 au 16 septembre. De nouveaux membres du jumelage avaient intégré cette délégation pour découvrir les nombreux hameaux nichés au cœur de la montagne qui composent la commune de Marliana.

Cette année nous avons pu visiter les carrières de marbre de Carrare en 4-4 (impressionnant), cette montagne de marbre blanc exploitée depuis le 1^{er} siècle avant JC ! Également au programme la visite de Livourne, sa forteresse et ses canaux.

Afin d'assurer l'accueil des Anglais et des Italiens,

l'Association a comme d'habitude organisé ou participé à de nombreuses manifestations au sein de la commune :

- Soirée cinéma au Chêne Pendragon avec la projection du film « Good Morning England »,
- Après-midi jeux ouverte à tous et à tous âges,
- Le 2^e Loto du jumelage avec une centaine de participants,
- Le dîner du jumelage (soirée « Années Folles »)



- La 3^e Balade Gourmande qui, malgré une météo pluvieuse et venteuse peu propice à une balade, a permis aux randonneurs de partager les « gourmandises » bien au chaud et à l'abri dans la maison du village.
- Enfin, l'organisation de la restauration et de la buvette lors de la fête de la Saint Jean.

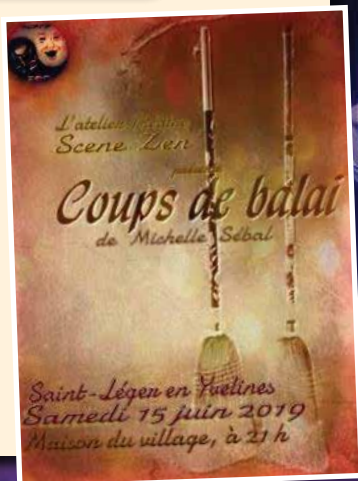


Pour tous renseignements sur l'association Saint-Léger-Jumelage, vous pouvez contacter Marie-Claude Vérardo au 01 34 86 34 90

...suite | Du côté des associations

Scène Zen La saison de théâtre 2018/2019 a été encore une fois riche pour Scène Zen. Le 15 juin, à Saint-Léger, beau succès pour « Coups de balai », un spectacle de saynètes, entre humour et émotion.

Michelle Sébal



Et bien sûr, un vendredi par mois, l'atelier de dessin modèle vivant a réuni nos artistes, dans une ambiance toujours joyeuse, détendue et concentrée.



A la bibliothèque



Bibliothèque Municipale
de Saint Léger en Yvelines

6, place de la Mairie - 78610 Saint-Léger-en-Yvelines

Téléphone : 01 34 86 38 65

Courriel : stleger.bibliotheque@gmail.com

<http://bibliotheque.saint-leger-en-yvelines.fr/>

Accueil du public

Mercredi : 15H00 – 18H00

Vendredi : 16H00 – 18H00

Samedi : 10H00 – 12H30

ACCES
INTERNET

La bibliothèque vous propose des animations toute l'année

CERCLE DE LECTURE

ATELIERS PAPIER

LES ACCUEILS DE CLASSE

PORTAGE A DOMICILE

L'HEURE DU CONTE

DU NOUVEAU



LES MUSICALES DE ST. LÉGER

L'idée a germé d'un rendez-vous annuel des « fous » de chant et de musique désirant partager leur passion et en faire profiter autour d'eux.

Chorales, instrumentistes, groupes....se produiront le vendredi 24 avril à 20h30 à la Maison du Village pour une grande première.

Retenez bien cette date car sa réussite dépendra de l'implication de vous tous, participants et spectateurs, pour une ambiance festive et conviviale. Si vous aimez chanter, jouer d'un instrument, si vous aimez faire la fête, que vous soyez enfant, adolescent ou adulte, contactez dès maintenant,

Bernard Benacquista au 06 18 56 60 59



ASSOCIATION LES CRINIÈRES ARGENTÉES

L'association, créée le 2 février 2010, a pour objet l'aide à la prise en charge (vaccins, vermifuges, soins vétérinaires si besoin et foin l'hiver) des chevaux, poneys et ânes mis à la retraite pour leur assurer une fin de vie digne et heureuse dans de grands prés situés à l'Artoire (Saint-Hubert commune des Essarts le roi). Une surveillance est effectuée tous les jours afin de vérifier si tout va bien.

Contact : Guy Briand 06 13 72 49 57

Aux écuries de La Vignerie



Inès DESPRES médaille d'or aux Championnats de France « Poney 1 minime 2 » - 2019

Inès DESPRES, pratique l'équitation depuis l'âge de 5 ans aux Ecuries de la Vignerie à Saint Léger. Elle débute son apprentissage de l'équitation à poney Shetland, puis ayant acquis plus d'assurance et de maîtrise, elle passe rapidement à double poney et réalise ses premiers concours en CSO. Inès prend vite goût à la compétition et multiplie les concours sur la saison 2015/16 pour décrocher sa première qualification aux Championnats de France par Equipe. Une première expérience encourageante car l'Equipe termine 10^{ème} /39. La passion du cheval est là, Inès consacre la majeure partie de son temps libre et ses vacances à monter à poney. Doucement mais sûrement elle continue de progresser sous les conseils et la bienveillance de son coach Yannick.

En 2017, la maman d'Inès décide d'acquérir un poney et c'est alors que Minstrel entre dans la famille. Welsh Cob de 12 ans, Minstrel est un poney d'une grande qualité et très proche de l'homme. Poney au grand cœur, il se donne à fond pour son cavalier si tant est que ce dernier lui transmette les bons codes !

Inès et Minstrel s'approprient rapidement tout au long de la saison 2017/18 et décrochent une nouvelle qualification aux Championnats de France, où ils se classent 5^{ème} dans la P2 Excellence sur 92 compétiteurs.

Encouragée par ses coachs Yannick et Solène, Inès continue sa progression sur la saison 2018/19. Les entraînements et les compétitions s'enchaînent et Inès obtient à nouveau son sésame pour les Championnats de France P1 Minime 2, qu'elle dispute les 11, 12 et 13 juillet 2019. Une compétition qui se joue en 2 tours, 1 finale et 1 barrage

Au terme du 1^{er} tour Inès et Minstrel réalisent un sans-faute et se classe 25^{ème} /88. Toujours sans faute, Inès remonte à la 8^{ème} place à l'issue du 2^{ème} tour et se qualifie pour la finale. Le couple réalise à nouveau un sans faute et accède au barrage.

Ils ne sont plus que 7 concurrents à disputer le barrage. Réputé pour être une épreuve difficile, le barrage demande du sang froid et de la concentration. Les précieux conseils de son coach Yannick en tête, Inès et son fidèle Minstrel s'élancent en piste. Le couple réalise à nouveau un tour sans faute et plus rapide que ses adversaires, ce qui lui permet de décrocher la médaille d'or !

« Cette récompense, je la dédie à mon coach Yannick, à mes amis des Ecuries qui ont été présents tout au long de ces championnats, à Minstrel mon fidèle poney, à ma Maman qui s'occupe de Minstrel chaque jour, et à mon Papa qui m'encourage dans mes projets ».

Et quand on demande à Inès, quelles sont tes ambitions pour l'année prochaine ? : « Continuer de monter mon poney, de le choyer et pourquoi pas tenter de décrocher une nouvelle qualification aux Championnats de France dans une catégorie supérieure l'année prochaine ».



Donner à des enfants de la brousse dans la région de Zinder et de quartiers défavorisés de Niamey, la possibilité de suivre des études. Depuis 2006, ce sont maintenant près de 200 enfants, du CE1 aux études universitaires qui bénéficient du soutien d'Esafro et de ses partenaires.



En matière de santé, non seulement les enfants sont pris en charge (prévention, vaccination, soins) mais Esafro soutient aussi leurs familles.



file d'attente pour la vaccination



consultation en brousse

Parrainez un enfant ! Soutenez nous !

Association déclarée le 15 juin 2006 - 10 avenue Georges Mandel – 75116 Paris
+33 (0)6 74 28 20 47 - +33 (0) 80 70 97 37 association.esafro@orange.fr
www.facebook.com/Association.Esafro/



Que du plaisir, du jeu, du partage,
de l'amitié au dîner automnal de
l'association paroissiale !

Etre bénévole !!



En France, 13 millions de personnes, actifs ou retraités, donnent de leur temps dans des associations de façon bénévole.

Certains bénévoles sont des professionnels heureux de mettre leurs compétences, leur savoir et leur savoir-faire au profit d'une cause. D'autres cherchent à s'occuper dans une activité qui ne soit pas que loisir mais qui soit utile aux autres, en donnant de leur temps, de leur énergie et souvent de la bonne humeur.

Joindre l'utile à l'agréable

Le bénévolat, ce n'est pas seulement se rendre utile pour les autres. C'est aussi s'enrichir humainement s'impliquant, avec d'autres bénévoles, dans des actions qui ont du sens.

Devenir bénévole, c'est une bonne idée. Cela permet de :

- Ne pas s'isoler
- Se sentir utile à la société
- Partager ses compétences
- Faire de nouvelles connaissances
- Participer à la vie sociale de son quartier, de son village...
- Acquérir de nouvelles compétences

Un engagement en fonction de ses disponibilités.

S'investir auprès d'une association, ce n'est pas forcément y consacrer beaucoup de temps. Pas besoin de consacrer toutes ses journées à une association pour être bénévole. Il est possible de s'impliquer à son rythme, de façon ponctuelle ou régulière, selon ses disponibilités.

Le Bénévole reste libre de choisir la façon de s'engager.

Vous avez un peu de temps à consacrer aux autres, venez tenter l'aventure du bénévolat.

Un grand merci à vous tous, bénévoles, qui vous dévouez pour faire vivre les associations et qui offrez ainsi à vos concitoyens des activités de qualité. Mais la plupart d'entre vous s'implique depuis de nombreuses années et aimerait être aidés. Venez les rejoindre, donnez un peu de votre temps. Vous participerez ainsi à la convivialité du village et vous y gagnerez des amis.



Bonjour à tous, cette année le climat fut propice à la reproduction des oiseaux, comme le faisan et la perdrix. Nous avons observé quelques nichées sur notre territoire. A ce sujet, un petit rappel ; bien tenir les chiens en laisse lors de vos balades surtout entre les mois de Mars et Août, les levreaux, faisandeaux et autres petits animaux de nos campagnes sont fragiles.

Pour ce qui est de la peste porcine africaine, maladie qui sévit sur les sangliers et porcs domestiques, le front de la maladie est stabilisé à nos frontières mais la pandémie reste sous haute vigilance renforcée par les services vétérinaires.

Pour la 3ème année consécutive, nous avons accueilli nos amis chasseurs Aigliers et Autoursiers, toujours très contents de partager leurs passions de la chasse avec leurs oiseaux.

La Fédération a organisé un comptage des lièvres, de nuit, en car, ce qui permet d'évaluer les effectifs d'animaux. Très instructif pour établir des quotas de prélèvements. Cette soirée a permis d'inviter des élus et des personnes de l'Education Nationale, qui ont pu comprendre et voir le suivi des espèces qui a été fait par



la Fédération des Chasseurs. La même technique de comptage au phare est faite pour les Cervidés.

A ce sujet, soyez toujours très vigilant sur les routes, surtout la nuit : 400 collisions routières recensées chaque année sur notre département.

La population de Cervidés et de sangliers reste à des niveaux élevés dans nos massifs forestiers mais

leur répartition spatiale est différente avec la concentration d'animaux dans les propriétés privées et dans la périphérie du massif forestier car les animaux sont à la recherche de quiétude. 500 000 euros ont été versés par les chasseurs, sur le seul département des Yvelines, pour la saison 2018/2019, afin d'indemniser les 500 ha

de surface agricole détruite ou endommagée par les animaux.

Une fois de plus, n'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement complémentaire ou pour tout dégât causé par des renards ou autres prédateurs.

Merci à toutes et à tous. BONNE ANNÉE 2020

Le Président : François MARIE

Vie pratique

Nos agents recenseurs YVELINE LE ROY, DOROTHEE MOUTET, GERALDINE MORALES



RECENSEMENT
de la population 2020
www.le-recensement-et-moi.fr

LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 16 JANVIER AU 15 FÉVRIER 2020

SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, SIMPLE ET UTILE À TOUS

www.le-recensement-et-moi.fr



Pour le bien vivre ensemble, quelques rappels importants

LE STATIONNEMENT DES VÉHICULES



Le stationnement des véhicules doit se faire aux emplacements prévus à cet effet. Il est strictement interdit sur les trottoirs et les passages piétons.

Des incivilités continuant (en particulier Grande Rue), la gendarmerie pourra verbaliser les contrevenants.

Avant de stationner son véhicule, il faut penser aux conséquences négatives éventuelles pour les autres :

- Mon véhicule permet-il le maintien de la circulation des piétons et des poussettes ?
- Le positionnement de ma voiture n'entrave-t-il pas la circulation des autres véhicules (en particulier des cars sur la place du Gros Billot) ?
- L'entrée et sortie des véhicules garés à l'intérieur des propriétés sont-elles assurées ?

Mieux vaudrait garer sa voiture à l'intérieur de sa propriété comme le prévoit le Plan Local d'Urbanisme qui impose 2 places de stationnement au minimum par nouveau projet immobilier.

LE DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS

(arrêté n°2012\3)

- Les riverains de la voie publique doivent balayer ou faire balayer la neige, chacun au droit de la façade de sa maison ou de son terrain, sur une largeur égale à celle du trottoir.
- Les riverains de la voie publique devront participer à la lutte contre le verglas en salant, chacun au droit de la façade de sa maison ou de son terrain, sur une largeur égale à celle du trottoir.

DÉJECTIONS CANINES

Un brin de respect et deux doigts de civisme...

Il est fait obligation aux personnes accompagnées d'un chien de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections que cet animal abandonne sur toute partie de la voie publique, y compris dans les caniveaux, ainsi qu'autour de la Mare Gautier, de l'aire de jeux, dans la ruelle des Oiseaux, dans la rue du Rocher...



Information déchèterie Ouverture les samedis et lundis de 9h à 12h uniquement pour les déchets verts

BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS : AUTORISATION EXCEPTIONNELLE

Une autorisation exceptionnelle vient d'être accordée par M. le Préfet des Yvelines aux particuliers de la commune pour le brûlage de leurs végétaux. Par arrêté du 08-01-2018, M. le Maire en a indiqué les conditions.

Article 1 : seuls les déchets végétaux secs des particuliers peuvent être brûlés,

Article 2 : période durant lesquelles le brûlage est autorisé : du 1^{er} décembre au 31 mars de 10h à 16h30, les lundis, mardis et mercredis,

Article 3 : le brûlage ne doit entraîner aucune gêne, aucun danger ou aucune insalubrité par les fumées qu'il dégage.

Article 4 : le particulier doit s'assurer que le brûlage s'effectue dans une zone dégagée ne comportant aucun matériau combustible susceptible de propager le feu,

Article 5 : le brûlage doit se faire sous la surveillance d'une personne pouvant disposer des moyens nécessaires pour éteindre le feu à tout moment.

Article 6 : le brûlage est interdit les jours de grands vents,

Article 7 : en vertu de ses pouvoirs de police, le maire peut s'opposer au brûlage des déchets verts si les conditions sus visées ne sont pas remplies ou si les circonstances locales l'exigent,

Article 8 : mesures exécutoires : Monsieur le Sous-Préfet de Rambouillet, Monsieur le Directeur Général de l'Agence de Santé d'Ile de France, Monsieur le Commandant de gendarmerie de Rambouillet, Monsieur le Commandant des pompiers de Rambouillet sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté. **Une demande selon le modèle ci-dessous doit impérativement être déposée en Mairie sous peine de se voir verbaliser par la gendarmerie en cas de contrôle.**

DEMANDE D'AUTORISATION DE BRÛLAGE

Remplir la demande ci-dessous

M. - Mme

Adresse

.....

.....

.....

Lieu du brûlage.....

N° Tél.....

s'engage(nt à respecter l'arrêté de brûlage n°2018/001 du 8 janvier 2018

Date et signature :

Naissances 2019

le carnet

- | Pharel Rambour né le 5 février
- | Loan Bazin né le 11 février
- | Florin Mustafa né le 22 avril
- | Séraphine Préchac née le 4 juillet
- | Amina Macalou née le 11 octobre
- | Mijo Katic né le 27 octobre
- | Joseph Chamey né le 19 décembre

Mariages 2019

- | Serge Moukachar & Randa Moukachar le 26 février
- | Adrien Trompier & Victoria Brac de la Perrière le 25 mai
- | Nicolas Hedin & Elisabeth Goubet le 26 octobre
- | Alexis Lenglet & Lydiane St-Pierre Gagnon le 21 décembre
- | Lenne Kévin & Adaken Anjini le 28 décembre

Décès 2019

- | Pascal Cherdo le 16 mars (57 ans)
- | Andrée Lacassagne le 31 mars (90 ans)
- | Claude Harlé le 14 avril (89 ans)
- | Xavier Voillemot le 27 juin (82 ans)
- | Alfred Gautier le 10 juillet (96 ans)
- | Pierre-André Sarsi le 30 juillet (52 ans)
- | Simon Hanotaux le 13 août (8 ans)
- | Patrick Bourgeois le 24 septembre (63 ans)
- | Huguette Mauté le 28 septembre (81 ans)
- | Jacques Dupont le 14 novembre (100 ans)
- | Suzanne Laveuve Richard le 7 décembre (102 ans)

Nous adressons toutes nos condoléances aux familles éprouvées.



Directeur de publication : Jean-Pierre Ghibaudo, Maire de St-Léger en Yvelines

Création et Impression : Imprimerie INOV - Groupe Offset Eclair 01 30 59 54 15 - paol@imprimerie-inov.com

JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi, vendredi : 9h-12h / 14h-17h

Mardi, jeudi, samedi : 9h-12h

PENSEZ À VOUS INSCRIRE AUX NOUVELLES SUR LE SITE WEB DE LA COMMUNE !

Les léodégariens ont la possibilité de s'inscrire aux lettres d'informations en renseignant directement leur adresse mail sur le site web de la commune. Deux lettres d'information sont proposées : **la lettre ponctuelle** est diffusée lorsqu'une information particulière concernant le village justifie sa diffusion (urgence, alerte, trafic, relais de messages associatifs...), **la lettre d'information périodique** (environ tous les quinze jours) communique les dernières actualités ainsi que l'agenda des événements associatifs et municipaux prévus dans les semaines suivant sa diffusion. *Il est aussi possible de se désinscrire à tout moment.*
<https://www.saint-leger-en-yvelines.fr/inscrivez-vous-aux-nouvelles.html>

Inscription sur les listes électorales



A compter du 1^{er} janvier 2019, la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 (JO du 2 août 2016) a modifié les modalités d'inscription sur les listes électorales.

Concernant le prochain scrutin des élections municipales des 15 et 22 mars 2020, la date butoir pour s'inscrire sur la liste électorale de la commune est fixée au vendredi 7 février 2020 au plus tard.

Les ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union Européenne peuvent également voter pour ce scrutin ; à condition d'être inscrits sur la liste électorale complémentaire municipale de la commune, au plus tard à la même date. Pour tous renseignements merci de nous contacter au 01 34 86 30 61

Pensez à vérifier la date de validité de vos documents d'identité. N'attendez pas le dernier moment pour renouveler vos cartes d'identité et/ou passeports si nécessaire.

Inscriptions scolaires : rentrée 2020/2021

Afin de prévoir les effectifs de l'école maternelle pour la prochaine rentrée, nous vous demandons d'inscrire votre enfant le plus rapidement possible.

Votre enfant aura 2 ans et 6 mois au jour de la rentrée ?

Vous devez vous présenter dès maintenant en Mairie, munis du livret de famille et d'un justificatif de domicile. Il n'y a pas de rentrée en cours d'année, hormis pour les enfants nouvellement arrivés sur la commune une fois la rentrée effectuée.

Alexandre Augier
01 34 86 32 19
alexandre@aa-informatique.fr
1 bis, route de Rambouillet
78610 Saint-Léger-en-Yvelines
www.aa-informatique.fr

AA
informatique
dépannage
initiation
conseil



La commission des fêtes et animations vous propose

UN REPAS CHOUCROUTE AU RESTAURANT «LE CHÊNE PENDRAGON»

Dimanche 02 février 2020-12h30

Tarif: 35 € tout compris
(à régler sur place)

Réservation auprès de Colette
avant le 28 janvier 2020
Tél: 06 76 14 71 06